



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

M. Michel PROSIC
Directeur régional des affaires culturelles
DRAC Auvergne Rhône-Alpes
Le Grenier d'Abondance
6 quai St Vincent
69283 Lyon Cedex 01

Lyon le 7 septembre 2017

Objet : demande d'intervention pour protéger la Petite Pompéi viennoise située à Sainte Colombe

Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles,

Dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive à Sainte Colombe dans le Rhône, des archéologues ont découvert un quartier intact de la Vienne antique. Villa romaine, mosaïques, place publique, forge, boutiques, coffres forts : ces découvertes archéologiques sont inestimables tant pour la recherche que pour notre patrimoine immatériel.

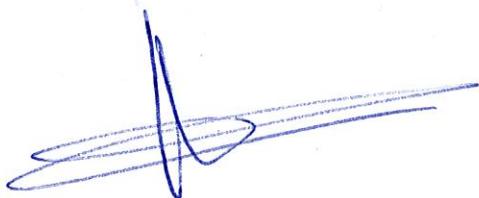
Située à quelques centaines de mètres du musée gallo-romain de Saint Romain en Gal aménagé en 1967 sur les ruines d'un quartier résidentiel de la Vienne antique, la petite Pompéi témoigne surtout de la richesse patrimoniale et historique du bassin viennois et de toute une région pétrie par la civilisation gallo-romaine. Mais ce patrimoine fragile est menacé par la poursuite d'un projet immobilier prévoyant la construction de logements et d'un parking. Si les fouilles ont été prolongées de trois mois par la DRAC, les services de l'Etat ne semblent pas décidés à sauvegarder un site condamné à la bétonisation.

Pourtant, la loi sur l'archéologie préventive adoptée le 17 janvier 2001, permet de mettre en œuvre des mesures partielles ou complètes de sauvegarde du site concerné par les fouilles mais également de proposer son classement au titre des monuments historiques. La DRAC ayant elle-même qualifié cette découverte d'exceptionnelle, elle ne peut pas s'arrêter en si bon chemin et doit étudier les modalités réglementaires et financières pour protéger définitivement et mettre en valeur ce site remarquable.

C'est d'ailleurs la mission que s'est assignée le collectif citoyen pour la sauvegarde du site archéologique du Pays viennois qui compte faire entendre sa cause auprès des pouvoirs publics et de la société civile.

Par la présente, nous vous demandons de mettre à profit tous les moyens à votre disposition pour éviter à ce site remarquable une destinée tragique : la destruction totale ou partielle.

Ne doutant pas de votre vigilance à ce sujet, nous vous prions de croire Monsieur le Directeur régional, à l'expression sincère de notre haute considération.



Thibaut MONNIER
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes



Antoine MELLIES
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes